

Cholet
Animation
ENFANCE



15 Avenue Kennedy
49300 Cholet
Tél : 02 72 77 24 00

Émail : accueilsdeloisirs@choletagglomeration.fr

PROJET PÉDAGOGIQUE

ANNÉE 2019-2020

ACCUEIL DE LOISIRS DE PROXIMITÉ :

Bretagne-Girardière

2 ½/6 ans - 7/11 ans



CHOlet[®]
l'entreprenante

SOMMAIRE

I - Le Projet éducatif de Cholet Animation Enfance

- A. Orientations générales
- B. Le Plan Mercredi
- C. Les actions

II - l'ALSH de proximité Bretagne-Girardière

- A. Le fonctionnement
- B. Les locaux
- C. Les objectifs généraux et opérationnels

III - Une journée type

IV - Les outils d'évaluation

V - L'équipe d'animation

VI - Sécurité, Soins et hygiène

VII- Consignes en cas d'incendie et attentat

I - LE PROJET ÉDUCATIF DE CHOLET ANIMATION ENFANCE

«...CHOLET ANIMATION ENFANCE a pour objet d'organiser et de promouvoir pour Cholet et sa région des loisirs à caractères sociaux, éducatifs et culturels, physiques et sportifs pour favoriser le plein épanouissement des personnes en priorité des enfants, des adolescents dans leur temps de loisirs et de vacances... »

Ce projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il est formalisé par ce document qui présente les objectifs et les modalités générales de fonctionnement de nos centres.

A. Orientations générales

*Il est soucieux de garantir des loisirs et des vacances non seulement agréables mais utiles au développement personnel et social de l'enfant ainsi qu'à l'ouverture de ses connaissances vers le monde extérieur.

*Il doit favoriser l'accueil des enfants issus de tous les milieux socioculturels par le respect des individus dans leurs différences et dans le respect des règles de vie communes aux accueils de loisirs.

*Il permet l'accueil des enfants atteints d'un handicap physique ou psychologique sur nos accueils de loisirs.

*Il offre une souplesse d'accueil permettant de répondre le plus largement possible aux demandes et besoins des familles. Par conséquent, il s'attache à associer les parents dans la réflexion et les évolutions de nos différents projets d'animation.

*Il est préoccupé de mettre à disposition des moyens humains et matériels dans le respect des diverses réglementations.

Les propositions quant à la souplesse d'accueil ainsi qu'à la participation des enfants atteints d'un handicap physique ou psychologique devront tenir compte des contraintes de fonctionnement et des possibilités des structures pour un accueil optimum et sécurisé des enfants.

B . Le Plan Mercredi

La nouvelle organisation du temps scolaire à Cholet, avec une semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018, permet de réinvestir le mercredi et de lui redonner une nouvelle place dans la semaine de l'enfant. La prise en compte de l'évaluation du précédent Projet Éducatif De Territoire (PEDT), le retour sur expériences, les nouveaux partenariats développés et la qualité des relations avec les familles sont autant d'éléments œuvrant pour un "nouveau" mercredi au cœur de la semaine de l'enfant.

La réflexion menée à l'occasion de cette nouvelle organisation a permis de réinterroger la place du mercredi et ainsi lui redonner tout son sens dans les différents projets des accueils de loisirs organisés par Cholet Animation Enfance.

Quatre axes ont été déclinés comme suit, et devront être notre socle commun en terme de projets.

AXE 1 – Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.

AXE 2 - Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs en particulier des enfants en situation de handicap.

AXE 3 – Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants.

AXE 4 – Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvres, spectacles, expositions, tournois, etc...)

C. Les actions proposées par Cholet Animation Enfance

Les accueils de loisirs Pleine nature,

- Le centre maternel Nougatine pour les enfants de 2ans ½ à 6 ans.
- Le centre élémentaire Prim'Vert pour les enfants de 7 à 12 ans.
- Le centre d'ados du Bois de la Cure pour les jeunes de 11 à 15 ans.

Les accueils de loisirs de Proximité

- Le centre Le Verger (pour les 2 ans ½ à 11ans)
- Le centre du Puy Saint Bonnet (pour les 2 ans ½ à 11ans)
- Le centre Favreau (pour les 2 ans ½ à 11ans)
- Le centre Jean Monnet (pour les 2 ans ½ à 11ans) pas de restauration
- **Le centre La Girardièrre (pour les 2 ans ½ à 11ans) pas de restauration**
- **Le centre Bretagne (pour les 2 ans ½ à 11ans) pas de restauration**

Les autres activités

- Les camps
- La maison de la nature

Cholet animation enfance compte ainsi une cinquantaine de salariés permanents (temps «complets » ou « partiels ») et plus de deux cents animateurs vacataires et autres intervenants sur les différentes structures.

II - L'Accueil de loisirs Bretagne-Girardièrre

A. Le fonctionnement

L'accueil Bretagne et Girardièrre accueille des enfants de 2 ans ½ à 11 ans à la demie journée (matin ou après midi) dans les locaux de l'école Jules Verne (Bretagne) et dans les locaux de l'école Girardièrre (Girardièrre) avec un accueil garderie le soir de 17h30 à 18 h 30.

Périodes d'ouverture et fermeture:

Tous les mercredis des périodes scolaires et du lundi au vendredi lors des petites et grandes vacances scolaires. L'accueil est fermé 1 semaine à Noël du 23/12/19 au 28/12/19 et 3 semaines durant l'été du 03/08/2020 au 22/08/2020.

B. Les locaux

Bretagne :

- Une salle principale pour l'accueil des enfants de 2 ½ ans à 11 ans.
- Deux espaces sanitaires:un pour les filles et les garçons et un toilette pour les personnes en situation de handicap.
- Une salle d'activité pour les 2½ - 6 ans
- Une salle de sieste.
- Une salle d'activité avec une table de ping-pong, un billard, ...
- Un espace extérieur.

Girardière

- Une salle principale pour d'accueils des enfants de 2½ ans à 11 ans
- Une salle pour les 7-11 ans
- Une salle de sieste
- Une salle divisée en deux : un côté cuisine et un coté matériels pédagogiques
- Un espace sanitaire pour les maternels et les élémentaires
- Un espace extérieur ainsi qu'un préau

C. Les Objectifs généraux et opérationnels

1 .Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.

Dans chaque groupe d'âge, nous proposons des activités quotidiennement aux enfants en fonction du nombre d'animateurs présents sur la structure. Nous laissons également l'opportunité aux enfants de 7 à 11 ans de proposer des activités en organisant des temps d'échanges pour leur permettre de s'exprimer sur leurs souhaits d'activités et en leur mettant à disposition des « boîtes à idées » . Proposer des activités qu'ils pourront (en fonction de la faisabilité de celles-ci) mettre en place. Les enfants auront la possibilité de réaliser une activité pensée et réalisée part eux une fois par mois. Des temps libres seront proposés chaque jour afin que les enfants puissent s'amuser comme ils l'entendent, dans la limite des règles de vie et de sécurité bien entendu. Pour les enfants de 2 ans et demi à 6 ans, des pôles d'activités seront proposés chaque jour. Libre à chacun de choisir celui qui lui convient ou de vagabonder de pôle en pôle durant l'après midi. Une activité plus spécifique sera néanmoins proposée aux plus grands durant le temps de sieste.

2 .Respecter le rythme de chacun.

Les après-midis, les enfants seront repartis en deux groupes : les 2½ - 6 ans, les 7-11 ans et se verront donc proposer des activités différentes en fonction de leurs besoins. Ces groupes seront matérialisés par des espaces : une salle sera dédiée à chaque groupes qu'ils pourront décorer selon leur souhait en accord avec l'animateur référent. Il est indispensable de ponctuer les journées d'instantanés calmes (temps calme, petits bricolages, jeux de société, lecture, dessins,...) et surtout de bien les organiser. En début d'après midi, un moment de repos sera proposé aux plus jeunes afin de reprendre des forces pour la fin de la journée. Pour les plus grands, un espace détente est mis à disposition (canapé, musique,...).

3 . Favoriser leur autonomie et développer leur sens des responsabilités.

Développer leur autonomie en mettant en place des outils pour que chaque enfant puisse se servir du matériel mis à sa disposition, pour les plus petits en mettant le matériel à leur hauteur (sauf objets dangereux), pour les grands en facilitant le libre accès aux salles et en organisant avec eux les espaces.

Nous veillons à ce que les enfants tournent sur chacune des tâches à effectuer.

Afin de responsabiliser les plus grands et en raison des effectifs, les enfants seront regroupés chaque matin. Ainsi les plus grands auront pour mission de veiller sur les plus petits, et de les aider lors des différentes animations menées : dans la réalisation, la préparation, etc...

Pour ce faire, nous avons pris la décision d'écrire un programme commun à toutes les tranches d'âge : les activités seront sensiblement les mêmes mais avec des niveaux de difficultés différents afin que chacun s'y retrouve.

4 . Favoriser l'entraide, l'écoute, la solidarité et le respect de l'autre.

Montrer à l'enfant qu'il est un individu au sein d'un groupe, qu'il a une liberté individuelle qui s'arrête là où commence la liberté collective. C'est pourquoi il faudra favoriser les temps en groupe et les activités collectives.

Apprendre à l'enfant le respect de l'autre, du matériel et de son environnement, en n'admettant aucun acte d'intolérance, de dégradation ou de violence.

- ◆ Mettre en place des après-midi,cuisine avec les parents des enfants pour nous faire découvrir les spécialités culinaires de leur pays.
- ◆ Organiser des jeux sur le thème du handicap, pour que les enfants puissent se rendre compte des différences de chacun.
- ◆ Mettre en place des journées « Interprox » avec les 5 autres centres de loisirs de proximité.

Apprendre à l'enfant le partage et l'échange lors du goûter comme pendant les activités.
Les animateurs doivent aider les enfants à vivre parfaitement en harmonie avec les autres.
Une attitude respectueuse de l'adulte envers l'enfant est encore le meilleur exemple de respect et d'intégration qui soit.

5 . Le Respect des règles de vie.

Dès le premier mercredi de septembre, des règles seront établies entre les animateurs et les enfants de chaque groupe :

- Ne pas laisser l'enfant sans surveillance.
- Un espace de liberté sera délimité avec les enfants durant chaque sortie extérieure.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite durant les heures d'ouverture du centre pour les enfants. Les animateurs auront la possibilité de s'en servir si nécessité mais doivent en informer le directeur de la structure.
- Le jeune est responsable de son matériel (jouets, appareil photo,...). La responsabilité de l'organisateur n'est pas engagée en cas de vol ou de perte.
- Respecter le matériel mis à disposition.
- Respecter et écouter les personnes intervenant dans les différentes activités.
- Prendre en compte les mesures de sécurité mises en place par les prestataires extérieurs et les animateurs sur les centres et lors des sorties.

6. Relations animateurs-enfants

Les animateurs, ainsi que les enfants, se doivent de connaître tous les prénoms le plus rapidement possibles pour que soit créé une relation de confiance entre les deux acteurs.

Contrat des animateurs vis-à-vis des enfants :

- Pas de discrimination, favoritisme.
- Être à l'écoute et attentif aux besoins du groupe et de chacun.
- Bonne humeur de l'animateur toute la journée.
- Jeux de connaissances dès le premier jour.
- Déceler les problèmes, les conflits apparents.
- Être observateur du groupe.
- Créer une ambiance agréable.
- Être dans la proposition d'activités afin que les enfants ne s'ennuient pas même lorsqu'ils sont en petits groupes.
- Prévoir des temps d'échanges entre animateurs et enfants, afin de faire un petit bilan de la journée (problèmes, attentes...).

Contrat des enfants vis-à-vis des animateurs et des autres enfants :

- Respect des règles de vie et consignes.
- Écouter les animateurs quand ils parlent et les respecter.
- Ne pas laisser d'enfant à l'écart et respecter chaque individu.
- Toute violence physique ou verbale sera pénalisée en fonction de la gravité des actes.
- Ne pas hésiter à dire ce qui ne va pas, discuter de ce qui pourrait changer...

Le non négociable/les interdits pour les enfants :

- Tenir des propos racistes ou discriminatoires.
- Insulter les autres
- Avoir un comportement violent (physique et verbal)
- Casser, détruire ou maltraiter le matériel mis à votre disposition.
- Emprunter, voler le matériel.
- Manquer de respect envers les animateurs.

7.Relations entre animateurs

Dialoguer et discuter est essentiel pour le bon déroulement de l'année. Cela peut être pendant les réunions de préparation mais aussi des échanges d'informations et de conseils. Toute suggestion sera prise en compte. Les animateurs se doivent d'avoir un regard global sur le déroulement de la journée. La communication est particulièrement importante que ce soit pour des raisons de sécurité ou de cohésion de groupe.

Chaque animateur doit être investi dans toutes les activités et répartition des tâches (préparation des activités, rangement, prise de responsabilités, ...) sont des compétences primordiales.

III - Une journée type au centre Bretagne-Girardière

Les enfants sont accueillis par une animatrice matin et après-midi sur le site et en fonction de la période, les enfants accompagnés de l'animatrice partiront en mini-bus sur le centre .

A chaque période, nous mettons en place une alternance afin que chaque enfant puisse passer du temps sur l'accueil où il est déposé :

- Septembre - Octobre : Bretagne
- Novembre - Décembre : Girardière
- Janvier - Février : Bretagne
- Mars - Avril : Girardière
- Mai - Juin : Bretagne

Nous profitons de ce petit effectif pour que les enfants proposent et mettent en place des activités , en petit comité c'est plus simple. Nous faisons de ce petit effectif, un atout, en favorisant la mise en place des projets qui ne pourraient pas être réalisés s'il y avait plus d'enfants.

En fonction des effectifs, nous pouvons être amenés à nous déplacer sur d'autres centres de proximité.

Bretagne et Girardière

8h30 : ouverture du centre Bretagne et de Girardière

9h05 : arrivée des enfants de Girardière ou Bretagne (transport en mini-bus ou véhicule léger).

9h15 : présentation et démarrage d'une activité.

10h00 : fin de l'activité (rangement, lavage de mains) et temps libre.

10h30 : début d'une 2^e activité.

11h45 : fin de l'activité (rangement, lavage de mains) et départ échelonné des enfants. Retour de chaque accueil dans sa structure .

12H00 : fermeture du centre.

Bretagne et Girardière

13h15 : accueil des enfants de Bretagne et de la Girardière

13h25 : départ des enfants de la Girardière ou Bretagne sur le centre de la période en cours .

13h30 : temps calme (jeux de société, construction,..) avec proposition d'une activité ou plusieurs activités.

13h35 : arrivée à Bretagne des enfants de la Girardière temps libre ou temps calme

13h45 : temps de sieste pour les enfants qui le souhaitent

14h00 : rassemblement dans la salle pour expliquer le déroulement de l'après midi et lancement des activités ou grand jeu.

16h15 : jeux Libres

16h25 : goûter et rangement

16h50 : départ des enfants pour La Girardière ou de Bretagne .

Jeux extérieurs ou intérieurs pour les enfants de Bretagne ou de Girardière

17H00 : Départ échelonné des enfants et fermeture des centres Bretagne et Girardière .

Fermeture du centre à 17h30 ou 17h30-18h30 : Garderie

NB : En fonction des effectifs les enfants pourront se déplacer avec un animateur sur un autre centre de proximité pour la matinée ou l'après midi afin de participer à un grand jeu ou une autre activité.

IV - Les outils d'évaluations

L'évaluation des moyens et méthodes mis en œuvre par l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs fixés se fait régulièrement au cours de réunions hebdomadaires.

L'analyse est basée sur les retours exposés par les animateurs en rapport aux difficultés rencontrées dans l'organisation générale (répercussion sur la vie quotidienne) et aux réactions des enfants. (répercussion sur la vie collective).

Les différents points abordés seront alors :

- L'adaptation des locaux
- Répartition des animateurs sur les postes
- Échanges de pratiques
- Projets d'activités, plannings, besoins en matériel
- Retour sur les rythmes individuels des enfants
- Évolution de l'autonomie de l'enfant.

Il semble nécessaire aussi d'évaluer nos actions auprès des parents et des enfants sur des temps d'échanges qui peuvent être organisés lors des journées de centre.

V - L'équipe d'animation

L'équipe d'animation du centre de loisirs de Bretagne et Girardière est constituée d'une directrice et d'une animatrice permanente pour les mercredis de l'année.

En fonction des effectifs des animateurs peuvent être recrutés .

- x Coralie MOREAU, Directrice de l'accueil de Loisirs : BPJEPS LTP
- x Pauline PECQUERY , Animatrice Permanente : CAP(petite enfance)

La direction a pour mission :

- Responsable du fonctionnement et de l'organisation de la structure.
- Responsable du fonctionnement et de l'organisation de la structure, pointage des enfants, détailler les fiches sanitaires pour un meilleur suivi, le suivi des animateurs.
- La gestion financière, matériel et administrative, les relations avec les différents partenaires, avec les familles, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
- Garante de la sécurité
- Tient aussi le rôle d'animateur .

L'animateur à pour mission

- Il garantit de la sécurité affective physique, affective et morale de chaque enfant et du respect des lieux et du matériel, ainsi que l'application des règles de vie.
- Il s'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe.
- Il favorise le lien avec les familles.
- Il participe aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.
- L'accueil des enfants.
- L'animation des différents moments de la journée en prenant en compte le développement de l'enfant.
- Assurer la surveillance des enfants hors du temps d'animation.
- Veiller aux réglés d'hygiène et la connaissance des particularités de chaque enfant.

Le personnel d'entretien :

Il est chargé de l'entretien des locaux du centre de loisirs.

Il veille à la propreté des sanitaires et des locaux qui accueillent les enfants.

VI – Sécurité, Soins et Hygiène sur le centre

Règles de sécurité

Taux d'encadrement :

- Période scolaire un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans
- Vacances scolaire un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
un animateur pour 12 pour les plus de 6 ans

Taux d'encadrement pendant les temps de baignade :

- 1 surveillant de baignade (SB)
- 1 animateur dans l'eau pour 8 enfants de plus de 6 ans et pour 5 enfants de moins 6 ans
- Rappelle des règles de sécurité aux animateurs et aux enfants

Règles alimentaires:

Des plats témoins seront réalisés lors de chaque atelier cuisine et la prise de température du réfrigérateur sera tenue à jour.

Sortie :

Des sorties extérieures au centre et au quartier sont organisées tout au long de l'année . Par soucis de sécurité et d'organisation, l'équipe s'engage à respecter ces quelques points :

- Compter les enfants à chaque montée et descente du bus et lors des rassemblements.
- Prendre les fiches sanitaires, la pharmacie, de l'eau, gobelets et le listing avec les numéros de téléphones et les numéros d'urgence.
- Respecter les règles en vigueur lors des déplacements (gilet jaune, positionnement des animateurs,...).
- Une autorisation de sortie pour chaque sortie hors de Cholet sera demandée aux familles.

L'infirmerie :

Chaque animateur a le devoir de s'assurer de la bonne santé de l'enfant. En cas de blessure :

- Avant tout soin, lire la fiche sanitaire de l'enfant et prendre note des recommandations particulières.
- Port de gants obligatoires lors des soins.
- Signaler ce qui dépasse la simple égratignure à la direction et à la famille.
- Pour une blessure plus importante (nécessitant vigilance et soins de la part des parents), l'animateur doit prévenir et expliquer les soins à la directrice qui ont été apportés à l'enfant.

Aucun médicament ne doit être donné à l'enfant. Il n'y en aura pas dans la pharmacie. Dans le cas de traitement, un animateur référent et un seul, sera chargé de suivre l'enfant afin de suivre correctement les consignes de l'ordonnance.

L'hygiène:

C'est un point sur lequel nous devons, animateurs de jeunes enfants, être particulièrement vigilants. Ainsi, l'animateur doit pouvoir se montrer disponible auprès de chaque enfant lors de moments tels que le lavage des mains, lorsque l'enfant va aux toilettes, etc...

Il s'agit alors de vérifier que l'enfant se rince bien et s'essuie convenablement, tout en lui laissant une part d'autonomie. C'est aussi l'occasion de voir si l'enfant a besoin de nous ou pas.

Chacun devra veiller à respecter l'hygiène des enfants et des locaux.

- Se laver les mains avant chaque repas ou goûter.
- Avoir à disposition des serviettes en papier lors des repas.
- Avoir des essuie-mains papier dans les sanitaires.
- Entretenir les locaux, ranger le matériel utilisé à l'endroit même où il a été emprunté (pharmacie, réserve, lieu de vie...).
- Veiller à ce que les enfants rentrent correctement vêtus et relativement propres chez eux (blouse pour la peinture, change en cas " d'accident " chez les plus petits,...).
- Nettoyer correctement les tables ou autres supports qui furent utilisés lors de l'activité.

VII - Consignes en cas d'incendie et attentat

- *Procédure d'évacuation incendie*

Lorsque l'alarme sonne, les animateurs emmènent les groupes d'enfants dans le calme par le hall sur la cour extérieure. Un animateur est guide file, c'est-à-dire qu'il guide les enfants vers la sortie. Un second animateur est serre file et va donc vérifier les locaux afin qu'aucun enfant ne soit oublié à l'intérieur et que les portes et fenêtres soient maintenues fermées. En effet, en cas d'incendie, cela évitera au feu de se propager trop dans la structure.

vite. Chaque animateur sort avec la liste des enfants qu'il garde sur lui jusqu'au soir.

Lieu de rassemblement à Bretagne : cour extérieure

Lieu de rassemblement à la Girardière : espace vert se situant à coté du portail blanc d'entrée (puis aire de jeux en cas de nécessité)

- *Procédure d'évacuation attentat*

Lorsque le signal est lancé, les animateurs ont deux possibilités en fonction de la situation : le confinement ou la fuite en cas d'attentat ou d'intrusion.

Les animateurs sont formés en amont avant l'été, des signes visuels et sonores sont mis en place sur la structure et dans chaque salle d'activité.

Plusieurs exercices tests sont également réalisés dans l'année afin de préparer les enfants.

Dans un souci de sécurité optimal, les ouvertures des centres sur l'extérieur seront fermées.